

Introduction

L'offre de services aux familles s'inscrit dans une démarche globale et concertée couvrant tous les champs de la vie quotidienne liés au parcours de vie des familles notamment sur les questions relevant de l'accueil des jeunes enfants et de la parentalité.

L'offre doit s'adapter pour tenir compte des réalités locales et répondre aux problématiques et situations sociales et familiales : évolution des formes familiales, événements de vie facteurs de fragilité, isolement, handicap, fragilité socio-économique, éducation, relations familles et liens sociaux, relations avec l'école, transformation des modes d'information et de communication...

Les actions et services déclinés en local contribuent à lever les vulnérabilités qu'engendrent certaines situations, faciliter l'exercice des responsabilités parentales et contribuer à la conciliation de la vie privée, vie professionnelle et vie sociale.

Les politiques relatives à ces domaines sont conduites par de nombreux acteurs soulevant la question de la coordination. S'il pré-existe en Dordogne des instances de concertation, le présent schéma départemental des services aux familles est un levier pour renforcer la dynamique partenariale concourant à mieux répondre aux besoins des familles dans une approche concertée et coordonner des initiatives et des dispositifs.

Le schéma des services aux familles de Dordogne est en adéquation aux orientations de la circulaire du Ministère des affaires sociales, de la santé, et des droits des femmes du 22 janvier 2015 fixant les modalités de mise en œuvre plus particulièrement dans le domaine de l'accueil de la petite enfance et de l'accompagnement à la parentalité.

La mobilisation des acteurs locaux du département autour de la démarche a permis de dégager des axes complémentaires relevant de l'enfance (accueil des enfants de 6 à 11 ans) la jeunesse et l'animation de la vie sociale.

Ce travail collaboratif croise différents dispositifs contractuels, comme ceux liés à l'enfance et la famille, au logement, la santé, au handicap, la réussite éducative, la lutte contre les violences faites aux femmes...

Ainsi la contribution d'un groupe élargi de partenaires a permis de dégager à partir d'une analyse partagée des besoins et de l'offre, des orientations prioritaires déclinées en propositions opérationnelles.

Sa mise en œuvre s'organise dans une démarche de concertation tenant compte des dynamiques et contextes locaux dans le respect des compétences de chacun pour une meilleure lisibilité de l'action publique, au plus près des besoins des familles et des territoires.

Les actions à conduire dans ce schéma s'attachent plus particulièrement à intégrer les publics fragiles et au respect des valeurs de la république visant à garantir la citoyenneté, le principe d'égalité d'accès et de non-discrimination.

L'engagement de chaque partenaire, la mobilisation de moyens, la concertation et l'information partagée, le suivi et l'évaluation sont autant de gages de réussite de la démarche.

Sommaire

- Page d'accueil.....page 1
- Introduction..... page 2
- Sommaire..... page 3
- Méthodologie page 4
- Rappel des orientations nationales et déclinaison en Dordogne page 5
- Diagnostic : éléments de contexte et facteurs de fragilité..... page 6
- Les offres de services et premières observations.....page 10
- Les orientations du schéma : du diagnostic partagé aux leviers d'actions page 14
 - Petite enfance et enfance page 15
 - Parentalité..... page 22
 - Animation de la vie sociale.....page 30
 - Jeunesse..... page 34
- Gouvernance et organisation..... page 38
- Modalités de mise en œuvre et de financement du schéma.....page 43
- Suivi et évaluation du schéma
- Communication
- Conclusion.....page 44
- Signataires du schéma.....page 45
- Annexes :
 - 1. Glossaire
 - 2. Diagnostic CAF
 - 3. Cartographies complémentaires et actualisées
 - 4. Charte de la laïcité

Méthodologie

Le Schéma départemental des services aux familles est le fruit d'une démarche qui s'est voulu participative et partenariale.

- Préalablement un premier diagnostic élaboré par la CAF en collaboration avec le Conseil Départemental a contribué à la réflexion.
- La démarche d'élaboration du schéma a été lancée le 15 septembre 2016 lors du premier comité de pilotage de lancement du schéma départemental sous l'égide de la Préfète et co-animé par la CAF et le conseil départemental.

La démarche a consisté à rappeler les objectifs du schéma départemental des services aux familles avec présentation de la démarche, état des lieux de l'offre de services aux familles (problématiques repérées, pistes de réflexion à développer) et modalités d'élaboration du schéma.

- Un comité opérationnel a été défini pour suivre la démarche : il s'est réuni le 14 octobre 2016 puis le 20 février 2017 co animé par la Caf et le Conseil départemental afin de proposer une méthodologie de travail (constitution d'ateliers thématiques), centraliser et coordonner l'ensemble des travaux et propositions issus des ateliers, finaliser et formaliser des propositions.
- Les ateliers ont été mis en place entre novembre 2016 et janvier 2017 autour de 4 grands domaines et donnant lieu à des documents intermédiaires centralisant l'ensemble des travaux :
 - La petite enfance avec un focus sur l'enfance en lien avec l'offre d'accueil péri et extra scolaire
 - La parentalité
 - L'animation de la vie sociale intégrant un focus sur la jeunesse.

Les objectifs poursuivis des ateliers : conforter l'état des lieux, formaliser des propositions.

- Un groupe restreint de pilotage CAF /conseil départemental MSA a également été mis en place pour assurer le suivi technique du schéma en appui à la coordination et l'animation générale assurée par la CAF.
- Des points intermédiaires ont également été réalisés entre la CAF et les services de l'État/ DDCSPP.

Au total 9 rencontres réalisées mobilisant bon nombre de partenaires: Caf, Etat/DDCSPP, Conseil Départemental, MSA, Éducation Nationale, Fédérations, UDAF, TGI, UDCCAS, ARS, Communautés d'Agglomération, MDPH, associations dans le champ du handicap et de la parentalité séparée.

- Parallèlement des rencontres en local ont été organisées avec le soutien de la Fédération des Centres Sociaux afin de recueillir la parole des acteurs de terrain. La réflexion a également été alimentée par la contribution formalisée de certains partenaires.
- Enfin, un comité stratégique le 16 mars pour la validation et la signature du schéma.

RAPPEL DES ORIENTATIONS NATIONALES ET DÉCLINAISON

EN DORDOGNE

➤ **Développer les services aux familles**

- ◆ Solutions d'accueil pour les jeunes enfants et enfants
Individuel, collectif, spécifique

- ◆ Dispositifs et actions de soutien à la parentalité (REAAP/CLAS, LEAP, médiation familiale, aide à domicile ...)

Pour aller plus loin en Dordogne :

- ◆ Dispositifs d'animation de la vie sociale (centres sociaux, espace de vie sociale)
- ◆ Offre en direction des jeunes

➤ **Réduire les inégalités territoriales**

- ◆ Coordination des acteurs du territoire
- ◆ Offre équilibrée et adaptée aux besoins du territoire et des familles
- ◆ Accessibilité aux services

➤ **Une démarche fondée sur un diagnostic partagé**

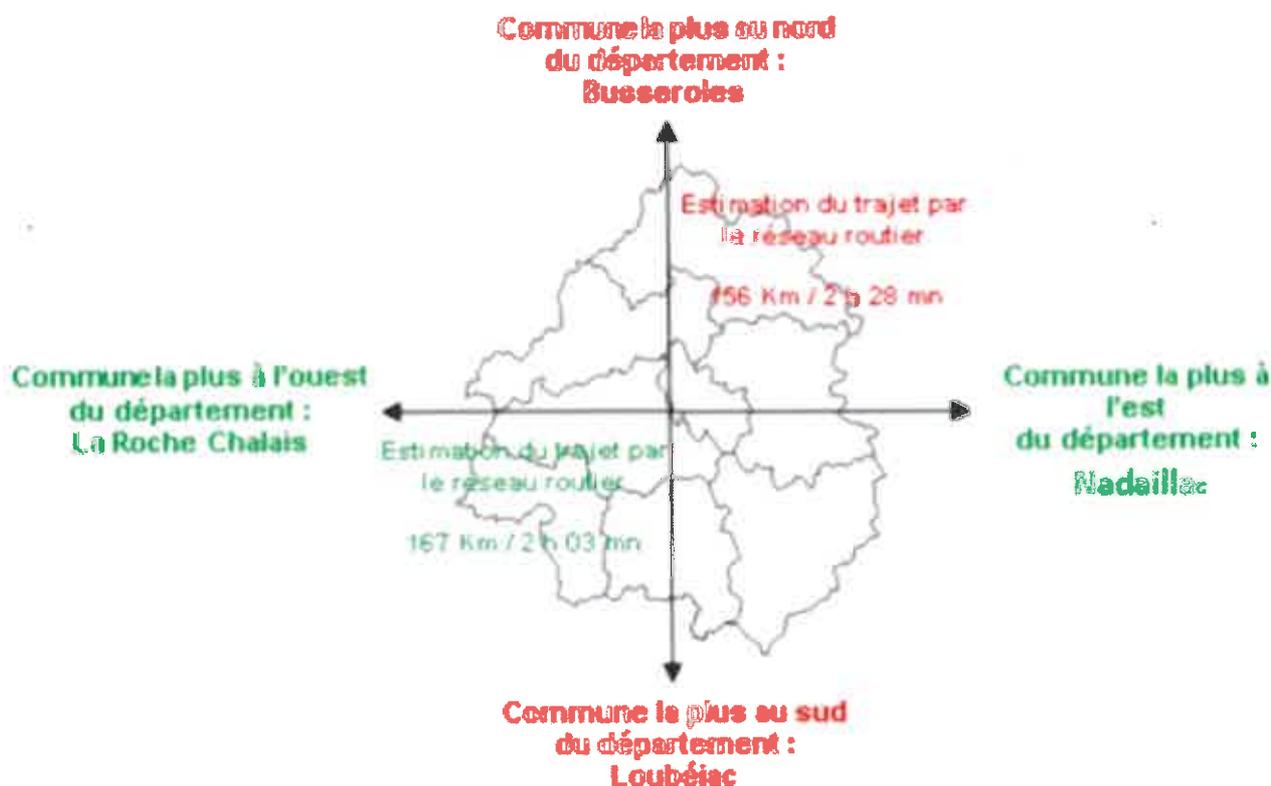
L'objectif poursuivi :

- ◆ Élaborer un plan d'actions partagé sur l'ensemble des problématiques de l'accueil du jeune enfant, du soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale et de la jeunesse.
- ◆ Le schéma doit coordonner les différents acteurs tout en préservant la répartition actuelle des compétences et en tenant compte de l'existant (Conventions Territoriales Globales, contrats enfance /jeunesse, schémas Enfance/Familles, du Handicap, Plan Autisme ...).

DIAGNOSTIC : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET FACTEURS DE FRAGILITÉ

➤ Les caractéristiques départementales

- ◆ Caractéristiques géographiques : la Dordogne ⇒ 3^e département en superficie



- ◆ De vastes territoires avec de nombreuses communes peu peuplées (512 communes ont moins de 2.000 habitants)
- ◆ 28 Établissements Publics de Coopération Intercommunale au 01/01/2016 dont deux ont plus de 50.000 habitants

Une réforme des territoires qui se poursuit avec de nouvelles communautés de communes et des communes nouvelles.

◆ Un département très rural :

- Une faible densité (46 habitants au km² / 80 en Aquitaine)
- Un taux de natalité en diminution de 5 % depuis 9 ans
- Le 3^e département le plus âgé de France (33 % de la population a plus de 60 ans)

LES FACTEURS DE FRAGILITÉ

➤ Un contexte local

- ◆ Un secteur très rural (problème de mobilité, d'accès aux services)
- ◆ Un habitat dispersé et vétuste (23 % de logements sans chauffage)
- ◆ Un déficit de service de proximité
- ◆ Des zones fragilisées économiquement (« croissant » de la pauvreté)

➤ Les événements de la vie familiale

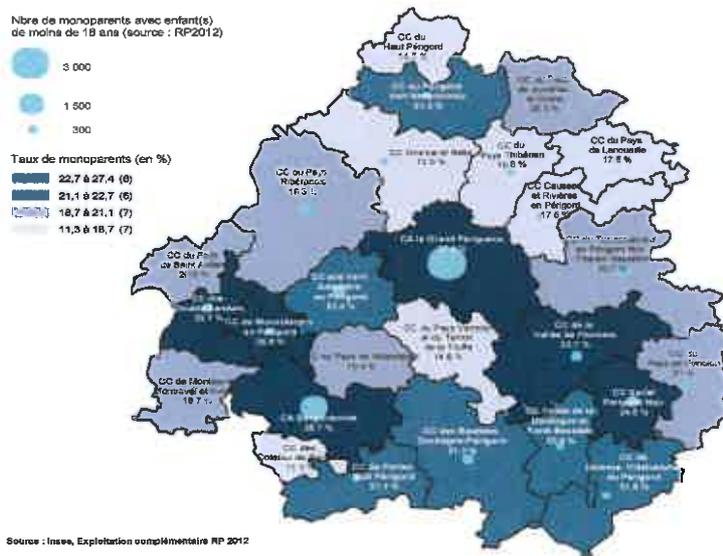
- ◆ La séparation :
 - 5 % des allocataires sont séparés
 - Une augmentation de 7 % des bénéficiaires de l'Allocation de Soutien Familial (ASF) en 5 ans (3.600 en 2010 contre 3.862 en 2015)
- ◆ La précarité
- ◆ Les situations de fragilité socio-éducatives
- ◆ Les familles/enfants en situation de handicap : 182 enfants CAF et MSA de moins de 6 ans sont bénéficiaires de l'AEEH (augmentation de 62 % depuis 2010)

LES ALLOCATAIRES EN DORDOGNE

- ◆ 61.342 allocataires



- ◆ 35.000 familles (18.230 familles dont 1 enfant de moins de 6 ans)
Dont 10.800 familles monoparentales soit 1 famille sur 3 (30%)

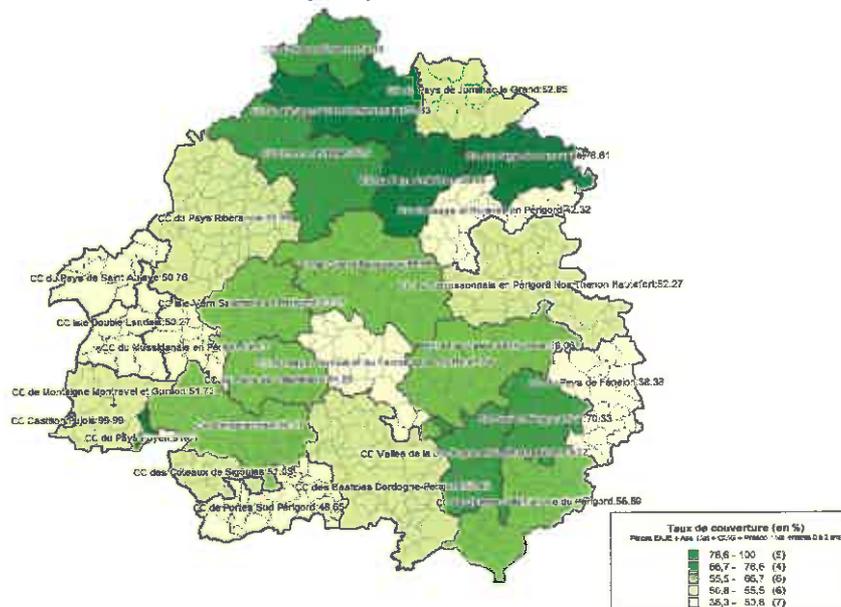


LES OFFRES DE SERVICE ET PREMIÈRES OBSERVATIONS

L'OFFRE DE SERVICE AUPRÈS DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'ENFANCE

- Une offre pilotée à l'échelle départementale
- Un taux de couverture supérieur au niveau national
 - 57 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
 - 12 maisons d'Assistantes Maternelles
 - 1.820 Assistantes Maternelles
 - 14 relais Assistantes Maternelles
 - 261 écoles (539 élèves de moins de 3 ans sans hébergement)
 - 116 accueils de loisirs périscolaires (enfants de moins de 12 ans sans hébergement)
 - 84 accueils de loisirs extra scolaires (enfants de moins de 12 ans sans hébergement)

Taux de couvertures des modes d'accueil des jeunes enfants - Janvier 2016
Moyenne Départementale : 60,8 %

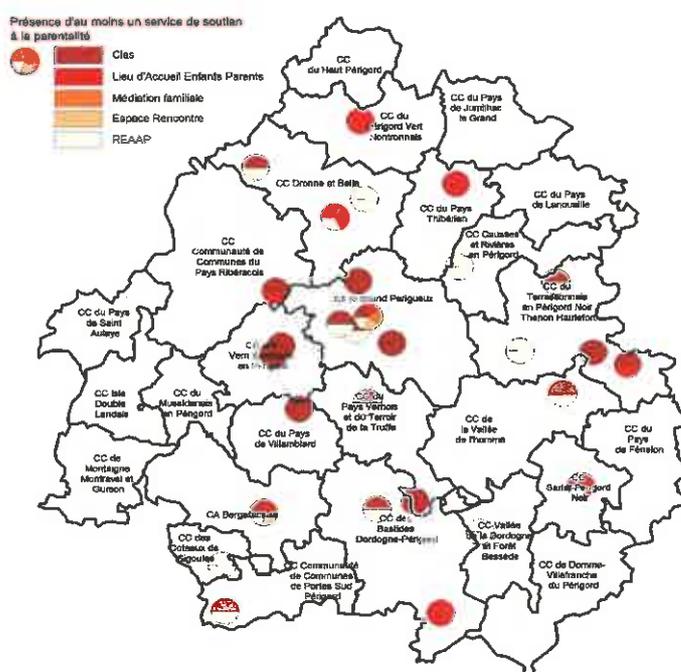


MAIS

- ◆ Des territoires dont l'offre est à conforter au regard des besoins (exemple : des horaires atypiques, accueil des enfants en situation de handicap, accueil des familles en démarche d'insertion ...)
- ◆ Des initiatives à accompagner (pertinence du projet et de son implantation)
- ◆ L'accueil des enfants de 2 ans en école maternelle : une offre à interroger
- ◆ Une dynamique de communication à conforter

LE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

- Une offre pilotée à l'échelle départementale :
 - 75 actions CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)
 - 35 actions REAAP (Réseau d'Ecoute et d'Appui et d'Accompagnement des Parents)
 - 12 LAEP (Lieux d'Accueil Enfants Parents)
 - 1 service de médiation familiale
 - 2 espaces de rencontres
 - 2 services d'aide à domicile



Rayonnement départemental des Espaces de Rencontre, des Services de Médiation Familiale et d'Aide à Domicile

MAIS

- ◆ Des territoires peu couverts en termes d'actions
- ◆ Des territoires sensibles (CA Grand Périgord, Bergeracois, CC Mussidanais et Isle)
- ◆ Des problématiques à soutenir : adolescence, citoyenneté, handicap ...
- ◆ Des dynamiques et réseaux à conforter

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

➤ Une offre fédérée en réponse aux besoins locaux :

- ◆ 11 centres sociaux
- ◆ 7 espaces de vie sociale (petites structures de proximité)

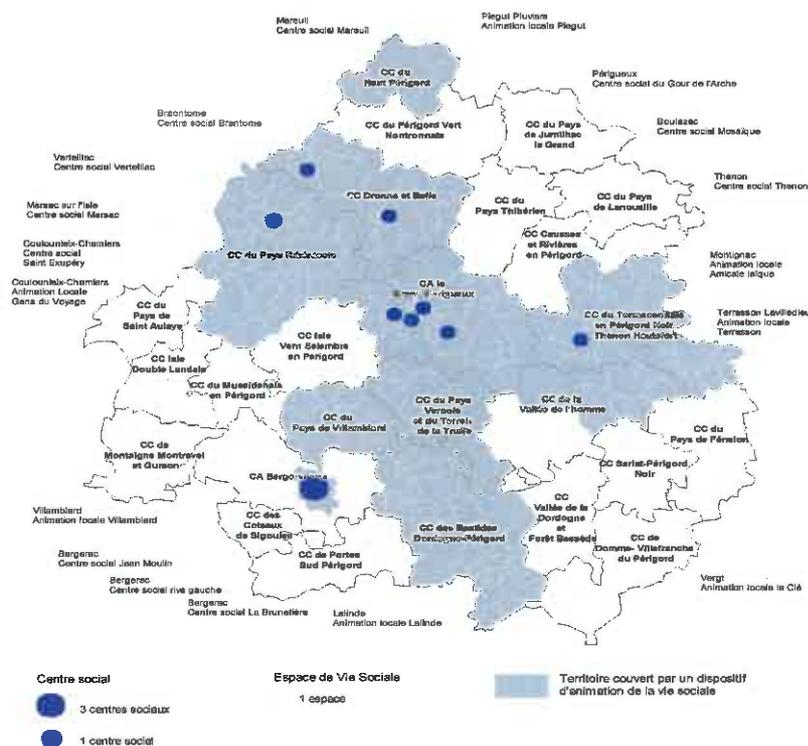
➤ Des missions mobilisant le partenariat et la participation des habitants :

- ◆ Accompagnement de projets collectifs d'habitants
- ◆ Offre de services et d'activités en direction de la population

➤ Des champs d'interventions diversifiées :

Parentalité, jeunesse, éducation, insertion, culture économie sociale et solidaire, inter générations.

Un rayonnement dépassant globalement la seule commune d'implantation.



MAIS

- ◆ Des secteurs non couverts
- ◆ Un rayonnement impacté par la réforme des territoires
- ◆ Une cohérence de réponses aux besoins à conforter en local
- ◆ Une concertation partenariale à soutenir pour améliorer la lisibilité financière et consolider l'offre

LA JEUNESSE

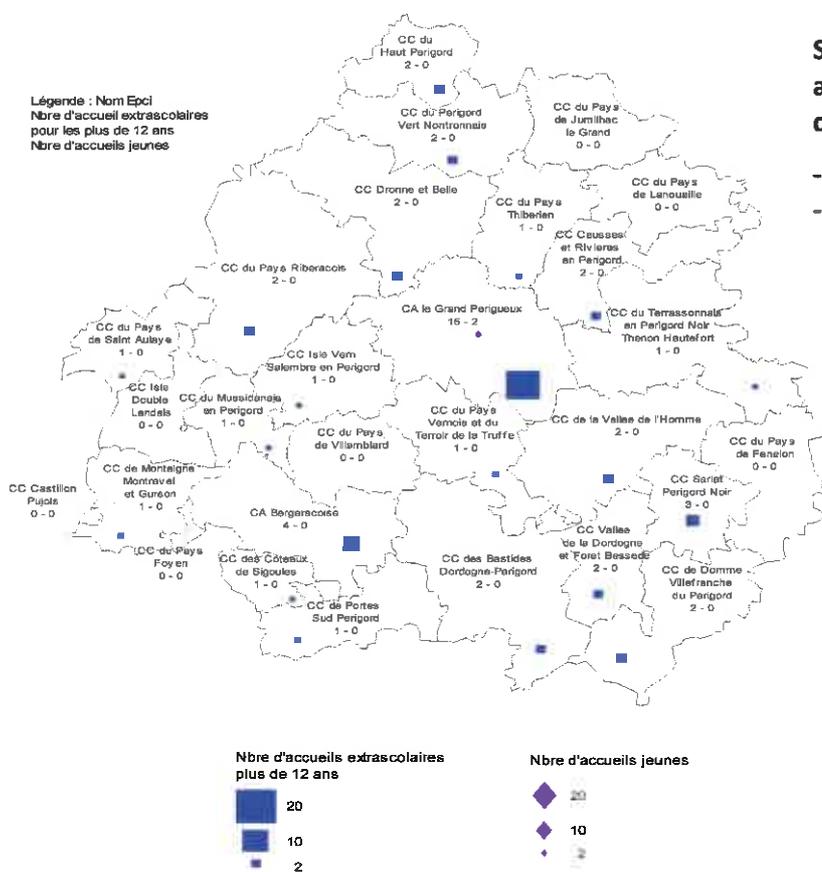
- ◆ 49 accueils de loisirs sans hébergement + 12-17 ans
- ◆ 2 accueils jeunes
- ◆ 26 projets jeunes financés par la CAF et la MSA sur les communes et/ou EPCI
- ◆ Des actions développées en local soutenues par les partenaires et acteurs locaux (centres sociaux notamment)

Les accueils de loisirs accueillant les plus de 12 ans

(Source Caf)

Sur le département de la Dordogne, 51 accueils de loisirs ont accueilli en 2015 des enfants de plus de 12 ans :

- 49 accueils extrascolaires et
- 2 accueils jeunes.



MAIS

- ◆ Un besoin de concertation autour des politiques jeunesse
- ◆ Une nécessité d'une réflexion partagée autour des problématiques jeunesse
- ◆ Une offre en réponse aux besoins des jeunes à consolider

Les orientations du schéma : Diagnostic partagé au levier d'actions

◆ **Petite enfance / Enfance**

Orientation stratégique 1 : Développer l'offre d'accueil et réduire les inégalités territoriales

Orientation stratégique 2 : Améliorer la réponse aux besoins des familles vulnérables

Orientation stratégique 3 : Soutenir la qualité et la complémentarité de l'offre d'accueil

Orientation stratégique 4 : Consolider l'information et la coordination départementales

◆ **Parentalité**

Orientation stratégique 1 : Conforter la couverture de l'offre de soutien à la parentalité

Orientation stratégique 2 : Veiller à l'adaptation de l'offre en réponse aux besoins des familles dont les plus vulnérables

Orientation stratégique 3 : Favoriser la qualité et la cohérence des actions

Orientation stratégique 4 : Rendre lisible et visible l'information sur les territoires en direction des familles et acteurs locaux

◆ **Animation de la vie sociale**

Orientation stratégique 1 : Renforcer la stratégie de gouvernance de l'animation de la vie sociale

Orientation stratégique 2 : Veiller au suivi de la qualité des projets et leur mise en œuvre

Orientation stratégique 3 : Consolider l'information et la communication

◆ **Jeunesse**

Orientation stratégique 1 : Contribuer à une politique jeunesse concertée

Orientation stratégique 2 : Mieux répondre aux besoins des jeunes sur les territoires et réduire les inégalités

Petite enfance/enfance



Domaine : Petite enfance/enfance

Orientation stratégique 1 : Développer l'offre d'accueil et réduire les inégalités territoriales

Constats et problématiques repérées :

L'offre d'accueil sur les territoires :

En 2016 (données actualisées) la Dordogne dispose de :

- 57 établissements d'accueil du jeune enfant pour 1419 places
- 18 Maisons d'Assistants Maternels (167 places)
- 1731 Assistants maternels
- 14 Relais d'Assistants Maternels
- 261 écoles (539 élèves de moins de 3 ans)

La natalité est globalement en baisse et l'offre est satisfaisante à l'échelle départementale et le taux de couverture est supérieur à la moyenne nationale.

Cependant certains territoires demeurent moins bien couverts (notamment l'ouest du département).

L'offre en accueil individuel :

L'offre d'accueil chez les assistants maternels est le premier mode de garde, croissant sur les dernières années.

Cependant avec le vieillissement des professionnels, le nombre est actuellement en diminution.

Le développement de l'offre individuelle sur des secteurs déjà bien couverts renvoie la question de l'impossibilité de la régulation de cette offre (conséquence : des assistantes maternelles sous occupées, au chômage).

De manière générale, les RAM comme les services centralisés d'inscription contribuent au repérage et la régulation offre/besoins.

L'accueil au domicile des parents est peu représenté sur le département.

L'offre en accueil collectif :

Certains secteurs restent dépourvus d'offre collective malgré une tendance générale au développement de petites structures de proximité de type micro crèches en secteur rural ou péri urbain et plus récemment de formule « Maisons des Assistants Maternels ». Globalement le taux de fréquentation des EAJE dépasse 70 % (actes payés), nuancé cependant dans certains équipements. L'optimisation du taux de fréquentation en actes réalisés reste à conforter.

Les listes d'attentes concernent essentiellement les familles qui ne travaillent pas et /ou monoparentales.

À noter le manque de lisibilité sur la fréquentation des micros crèches en mode PAJE.

Le choix des parents : entre collectif et individuel :

Si le besoin de garde est satisfaisant, le choix des parents entre accueil collectif ou individuel se trouve contraint ou plus limité sur des territoires sans diversité de type d'accueil.

La création d'un service collectif là où le besoin peut être largement couvert par de l'individuel pose la question de la régulation de l'offre.

Le développement des MAM est une forme de réponse collective qui se veut souple mais avec cependant des risques de fragilité dans leur fonctionnement. Ce développement peut avoir un impact direct sur l'activité des AM déjà fortement représentées sur certains territoires, voir sur les équipements collectifs.

Les stratégies locales de développement :

Le contexte économique restreint conduit à des choix de politiques d'accueil en local de solutions de facilité en termes de gestion et de financement comme le développement des MAM.

Par ailleurs des initiatives privées se manifestent de plus en plus, pouvant mettre en concurrence et fragiliser l'existant.

Là aussi la question de la régulation est parfois complexe.

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans en école maternelle :

L'objectif est un taux de scolarisation de 30% des enfants dans les zones éducation prioritaires.

Un éclairage est porté concernant l'offre de pré-scolarisation dans le cadre des Réseaux d'Éducation Prioritaire : secteurs Piégut Pluviers, Saint Aulaye, Terrasson la Villedieu, Vélignes, Vergt et les quartiers politiques de la ville Bergerac, Coulounieix-Chamiers, Périgueux.

D'autres secteurs sont en politique de la ville et ce sont également des lieux où une approche de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans est favorisée: Coulounieix-Chamiers, Bergerac (écoles S. Lacore, Gambetta, E. Rostang), Naillac, Périgueux (Gour de l'Arche).

L'offre en accueil de loisirs sans hébergement :

- 116 accueils de loisirs (enfants de – de 12 ans) en périscolaire.
 - 84 accueils de loisirs (enfants de – de 12 ans sans hébergement) en extra scolaire.
- L'offre s'organise selon les territoires en lien avec les RPI et regroupement intercommunaux. L'offre en périscolaire est variable et plus ou moins développée selon les territoires.
- La réforme des rythmes éducatifs a modifié l'organisation de l'offre (développement d'accueil avant et après l'école, impact sur la fréquentation du mercredi après midi).

Objectifs opérationnels :

- Diversifier et équilibrer les solutions d'accueil en tenant compte des territoires prioritaires.
- Consolider l'existant pour améliorer la couverture de l'offre.
- Réinterroger l'offre en matière de pré scolarisation.

Partenaires mobilisés : Partenaires institutionnels (CAF/CD/ MSA/Etat-DDCSPP/EN) élus locaux ...

Leviers d'action :

- Définition partagée des zones prioritaires propres au schéma départemental des services aux familles.
- Observatoire de l'offre d'accueil et de l'évolution des besoins (à l'échelle départementale et en local : rôle des RAM, guichets uniques, PMI), données statistiques CAF (données IMAJE, PMI, MSA).
- Consolidation des études de besoins des porteurs de projets (adaptation des projets aux territoires prioritaires), guides et outils d'accompagnement à la création de projet.
- Collaboration inter institutionnelle pour la création d'ALSH de l'école maternelle jusqu' à 11 ans (temps concerté en local) ou l'adaptation de l'offre (antennes, transports..).
- Optimisation de l'offre portant sur le taux de fréquentation de l'accueil collectif (micro crèche en mode PSU et mode PAJE). Sensibilisation des professionnels et gestionnaires sur l'adaptation de l'offre (ponctuel, petits contrats...).
- Questionnaire annuel des MC en mode PAJE.
- Recensement des disponibilités d'accueil (rôle des RAM, PMI).- Couverture de l'offre RAM sur le département.
- Veille en termes de régulation de l'offre en accueil individuel : modulation des agréments, AM déjà agréés sur une offre d'accueil MAM ...
- Mobilisation des moyens financiers des partenaires.
- Réflexion partagée avec les services de l'Éducation Nationale sur l'accueil des enfants de moins de 3 ans scolarisés et le ciblage des territoires sur lesquels la scolarisation des 2/3 ans à l'école maternelle doit être prioritaire.

Indicateurs de résultats :

- nombre de places créées sur les territoires prioritaires
- évolution de la couverture équilibrée des types d'accueil
- taux d'occupation des services
- nombre d'élèves scolarisés en zone d'éducation prioritaire

Modalités de suivi :

- Instances de suivi du Schéma Départemental des Services aux Familles
- Dispositifs locaux : CEJ, CTG, PEDT...
- Commission des nouveaux projets et comités de pilotage institutionnels

Domaine : Petite enfance/enfance
Orientation stratégique 2 : Améliorer la réponse aux besoins des familles vulnérables

Constats et problématiques repérées :

L'offre en direction des familles en difficultés socio-économiques :

Les secteurs où l'offre d'accueil est moins importante est à corrélérer avec les secteurs ayant une « sur représentation » des familles fragilisées d'un point de vue socio-économique (ouest du département).

L'évolution des situations économiques et sociales des familles induit des besoins spécifiques à prendre en compte (familles monoparentales, en situation d'insertion, travail sur des horaires atypiques ou élargis).

Face à ces situations se pose la question de l'adaptation des réponses à des besoins souvent éparpillés mais réels cependant.

En local, certains EAJE ne peuvent pas répondre à des besoins très ponctuels, occasionnels pour lesquels une réponse de type « halte garderie » n'est pas toujours possible.

L'adaptation des services est en progression, les EAJE ayant une attention particulière pour les familles fragilisées d'un point de vue économique (repérage par la tarification notamment à moins d'un euro de l'heure). Cependant la question de la mobilité, du coût restant à charge pour certains types d'accueil sont des freins à l'emploi et à l'insertion.

Les projets éducatifs territoriaux développés sur le département ont facilité le maillage territorial de l'offre d'accueil collectif de mineurs dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs.

Cette offre de service de même que celle de l'offre d'accueil individuel est à questionner en termes d'accessibilité financière et géographique pour les familles.

L'accueil des enfants en situation de handicap ou maladie chronique :

La principale difficulté des familles est d'accéder aux services et aux dispositifs de droit commun.

Certains constats font état du surcoût demandé aux familles dans le cadre de l'accueil individuel et de refus en fonction des handicaps ou maladies chroniques.

Si les services (EAJE/ALSH) assurent cet accueil ils sont amenés, dans certains cas à solliciter des moyens supplémentaires (accompagnants, équipement...).

Se pose également la problématique de l'acceptation des autres enfants et des autres parents et du manque de formation des professionnels comme frein à l'accès aux modes d'accueil.

Objectifs opérationnels :

- Veiller à l'accès des familles les plus pauvres dans les équipements d'accueil du jeune enfant (au minimum 10%).
- Inciter à la coordination des acteurs locaux (services sociaux, Pôle Emploi...).
- Mener une réflexion partenariale sur l'accueil péri et extra scolaire des enfants scolarisés (accès aux familles, fonctionnement de l'offre).
- Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap ou porteur d'une maladie chronique.
- Mieux identifier l'offre existante et la fréquentation.
- Favoriser les adaptations de service ou projets expérimentaux possibles au regard de la législation.
- Inciter à la coordination entre les services d'accueil et intervenants médico-sociaux.

Partenaires mobilisés : partenaires institutionnels, élus, MDPH, Pôle Emploi, services sociaux et médico-sociaux associations locales et ou spécialisées), ARS.

Leviers d'action :

- Recensement et suivi de l'offre en direction des familles en situation de précarité économique (tarif à moins d'un euro de l'heure).
- Adaptation des réponses : identification des AM pouvant accueillir sur des horaires atypiques, rôle des RAM, des crèches familiales, garde à domicile, nouveaux agréments.
- Collaboration EAJE /services sociaux/ service de l'emploi.
- Expérimentation de projets innovants et adaptés (actions passerelles, crèches à vocation d'insertion professionnelle...).
- Diagnostic sur l'offre de garde à domicile.
- Recensement et mise en place d'outils de suivi de l'accueil des enfants en situation de handicap (questionnaires, rencontres) en accueil collectif.
- Partenariat avec les services sociaux, acteurs du handicap, coordination des différents lieux de vie de l'enfant (familles, lieux de soins et lieux d'accueil).
- Soutien aux parents d'enfants en situation de handicap à la recherche d'un mode d'accueil (possibilités en local : rôle de la PMI, des RAM...).
- Identification des raisons de refus d'accueil d'enfant en situation de handicap ou de maladies chroniques.
- Réflexion à mener sur la possibilité d'une piste de financement prestation extra légale (accueil chez un assistant maternel).
- Étude sur l'accessibilité de l'offre de service d'accueil péri et extra scolaire 2/11 ans (tarification, horaires et capacité d'accueil...).
- Mobilisation des moyens financiers des partenaires.
- Articulation avec le schéma départemental du handicap et schéma départemental des services aux familles axe parentalité.

Indicateurs de résultats :

- Taux de fréquentation d'enfants de familles « revenus modestes » accueillis dans les EAJE.
- Nombre de projets innovants ou répondant à des besoins spécifiques et nombre d'enfants concernés.
- Nombre d'heures et d'enfants en situation de handicap accueillis en structures collectives.
- Nombre d'actions nouvelles financées.
- Extension ou création d'ALSH (3/11 ans).

Modalités de suivi :

- Instances de suivi du Schéma Départemental des Services aux Familles.
- Dispositifs locaux (CAF : CEJ/CTG, MSA : charte territoriale des familles ...).
- Comités de pilotage et bilans en local.
- Commissions départementales- Bilans qualitatifs quantitatifs et financiers.

Domaine : Petite enfance/enfance

Orientation stratégique 3 : Soutenir la qualité et la complémentarité de l'offre existante

Constats et problématiques repérées :

La qualité de l'accueil est un axe central de l'offre de service : accueil de l'enfant et de sa famille tant en collectif (EAJE/ALSH) qu'en individuel.

La question de la professionnalisation des assistants maternels est un enjeu important.

A fortiori, les RAM doivent s'inscrire comme des acteurs incontournables de la professionnalisation de l'accueil individuel et du décloisonnement des modes d'accueil. Ils couvrent 94,4 % des assistants maternels.

La charte de l'accueil en direction des EAJE, élaborée il y a quelques années en Dordogne, est un exemple de cadre de référence pour la qualité de service.

16 écoles dans le département sont labellisées autour d'un travail particulièrement approfondi et parfois conventionné avec les mairies. Une circulaire éducation nationale encourage ce type de relations avec les partenaires.

Concernant la prise en charge des enfants en situation de handicap ou de maladies chroniques, la formation des professionnels est aussi questionnée de part la diversité des types de handicap et maladie chronique, de son dépistage précoce.

La relation parents/professionnels est un enjeu important ainsi que la coordination des acteurs locaux.

La pré-scolarisation : 12 actions passerelles ont été réalisées en partenariat avec les RAM, EAJE... Cet axe mérite d'être conforté.

Objectifs opérationnels :

- Mobiliser les professionnels et gestionnaires sur la qualité de l'accueil.
- Réaffirmer le rôle des RAM dans la professionnalisation des As mat en individuel ou en MAM.
- Encourager les actions favorisant l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Favoriser la transition vers l'école.

Partenaires mobilisés : Partenaires institutionnels (CAF/CD/Etat/EN/MSA) acteurs locaux, organismes de formation, élus.

Leviers d'action :

- Actualisation des projets socio-éducatifs et pédagogiques : éveil, respect du rythme des enfants, posture professionnelle, accueil des parents...
- Chartes et cadres référentiels EAJE/ALSH/ MAM, PEDT, charte maternelle départementale et circulaire 2012 202 du 18/12/2012...
- Journées départementales (conférences...).
- Accompagnement à la formation professionnelle (formation intra muros, interservices, CNFPT, formations partenariales, analyse des pratiques professionnelles).
- Réseau parentalité et réseaux locaux (acculturation des familles, choix du mode de garde...).
- Application de la PSU.
- Soutien à l'adaptation et à la qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap : locaux, personnels, formation...
- Déclinaison opérationnelle des contrats de projets RAM sur la professionnalisation et la qualité de l'accueil individuel.
- Inscription de l'offre MAM dans le renouvellement des contrats de projets RAM.
- Soutien aux actions passerelles avec l'école.
- Mobilisation des moyens financiers des partenaires.

Indicateurs de résultats :

- Nombre formations réalisées et thématiques, nombre de professionnels touchés.
- Nombre de structures adhérentes à une charte.
- Contenu des nouveaux projets RAM.
- Nombre de projets créés et financés.

Modalités de suivi :

- Instances de suivi du Schéma Départemental des Services aux Familles.
- Comité de coordination.
- Bilans locaux et départemental- CTG / CEJ / dispositifs locaux : CEJ, CTG, contrat de ville, PEDT ...

Domaine : Petite enfance/enfance

Orientation stratégique 4 : Consolider l'information et la coordination départementale

Constats et problématiques repérées :

Les partenaires institutionnels ont développé des outils de communication comme les outils dématérialisés (caf.fr; mon enfant.fr, site Conseil départemental, MSA, Etat...) ou documentation spécifique (lettre aux partenaires, magazine vie de famille...).

L'information diffusée par les professionnels en contact direct avec les familles et les partenaires contribue à faciliter l'accessibilité aux services et se doit d'être soutenue.

Le pilotage institutionnel existant dans le cadre du protocole départemental est à consolider.

Objectifs opérationnels :

- Actualiser et optimiser des actions d'information en direction des familles et acteurs locaux.
- Permettre l'échange et le partage de réflexion tant à l'échelle locale que départementale (temps forts, groupes d'échanges, journées thématiques).
- Sensibiliser les élus sur les besoins locaux, le développement et l'adaptation de l'offre.
- Poursuivre et conforter la coordination des partenaires institutionnels.

Partenaires mobilisés : Partenaires institutionnels, acteurs locaux.

Leviers d'action :

- Activation des vecteurs d'information comme :
 - > sites internet et leur actualisation, liens entre les sites,
 - > lettres aux partenaires et revues institutionnelles, documentation spécifique (guides départementaux, chartes..),
 - > points d'accueil, réseaux locaux,
 - > rencontres locales, journées thématiques et d'échanges,
 - > appels à projets.
- Pilotage départemental de l'offre d'accueil : commission des nouveaux projets, instances de coordination, journées départementales.
- Articulation entre les orientations en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.

Indicateurs de résultats :

- Recensement des informations transmises et de son actualisation.
- Statistiques RAM sur l'information (voir autres services).
- Nombre d'instances de pilotage.

Modalité de suivi :

- Instances de suivi du schéma départemental des services aux familles.

Parentalité



Domaine : Parentalité

Orientation stratégique 1 : Conforter la couverture de l'offre de soutien à la parentalité

Constats et problématiques repérées :

L'offre sur le département :

Le département connaît un essor des dispositifs de soutien à la parentalité :

- 75 actions CLAS (contrats locaux d'accompagnement à la scolarité).
- 35 actions parentalité dans le cadre du REAAP (Réseau d'appui d'écoute et d'accompagnement des parents).
- 12 lieux d'accueil enfants/parents (dont 9 labellisés REAAP).
- 1 service de médiation familiale.
- 2 espaces de rencontres couvrant le département.
- 2 services d'aide à domicile couvrant le département.

Les actions REAAP :

Le soutien à la parentalité est un domaine très large sur un département lui-même très vaste, confronté à des problématiques familiales et sociales prégnantes notamment sur certains territoires comme les CA du Grand Périgueux Bergeracois, CC du Mussidannais.

Les facteurs de fragilité sont principalement les situations d'isolement, monoparentalité, handicap, précarité socio-économique.

En croisant la cartographie de l'offre parentalité et celles concernant les zones de fragilité socio-économiques, il est noté une certaine disparité (déficit sur l'ouest du département).

Pour autant, il peut exister des actions et des dynamiques non répertoriées (exemple de la dynamique locale sur Saint Aulaye).

Les lieux d'accueil enfants /parents :

Les LAEP jouent un véritable rôle d'appui à la parentalité. Cependant certains territoires fragilisés, ne sont pas couverts. À noter que d'autres types d'actions sont initiés en local (activités ponctuelles et ateliers enfants/parents..).

Les services d'aide à domicile

Les interventions de TISF et d'AVS s'incrivent dans une démarche sociale préventive de soutien à la parentalité.

Leur rayonnement est départemental. Cependant, la géolocalisation et la couverture de l'offre au regard des problématiques locales méritent d'être étoffée en lien avec les services du Conseil départemental (protection de l'enfance/PMI).

L'offre concernant les parents et enfants en situation de handicap :

Des lieux de soutien aux personnes et parents confrontés au handicap se sont développés : service d'accompagnement « raconte-moi ton projet » sur Bergerac, plate-forme d'information et d'orientation sur Périgueux, mais il est noté un besoin de collaboration avec les services spécialisés.

Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité :

Le dispositif CLAS s'est progressivement développé sur les territoires avec néanmoins une absence d'offre dans ce domaine (ouest et nord est du département).

Les services relatifs à la parentalité séparée :

Le service médiation familiale à rayonnement départemental touche principalement les territoires de Périgueux et de Bergerac et Montpon dans une proportion moindre le secteur de Sarlat. La présence de médiateurs familiaux dans les Points Info familles CAF facilitent la prise en compte des situations de séparation.

Les espaces de rencontres situés sur Bergerac et de Périgueux se partagent la couverture nord sud avec une concentration sur les Communautés d'agglomération.

Objectifs opérationnels :

- Mener une réflexion sur l'offre sur les territoires : couverture des besoins /services existants ou à développer.
- Mettre en place un focus des territoires prioritaires dans l'émergence de projets (CLAS/REAAP/LAEP).
- Améliorer la couverture départementale des services de médiation familiale et d'aide à domicile.
- Mener une réflexion sur la couverture en espaces de rencontres.

Partenaires mobilisés : CAF/CD/MSA/Etat/EN/justice/ collectivités/ associations.

Leviers d'actions :

- Consolidation des appels à projets REAAP et CLAS visant une meilleure couverture de l'offre.
- Développement d'actions innovantes parentalité et scolarité (exemple : classes passerelles).
- Rencontres avec les élus et acteurs locaux.
- Soutien aux projets familles des centres sociaux et espaces de vie sociale.
- Articulation avec les dispositifs contrats de ville, PRE ,CIEC, PEDT, CLS, schéma départemental du handicap et enfance familles, instances de coordination relatives aux violences faites aux femmes.
- Soutien et développement des réseaux locaux parentalité.
- Consolidation de l'offre parentalité séparée dans le cadre du protocole Médiation familiale /espaces de rencontres.
- Optimisation des interventions d'aide à domicile par la convention cadre CAF/Conseil départemental.
- Mobilisation des moyens financiers des partenaires.

Indicateurs de résultats :

- Indicateurs COG couverture de l'offre.
- Nombre de nouveaux projets développés.
- Nombre d'intercommunalités couvertes.
- Diversité des partenaires dans les réseaux locaux.

Modalités de suivi :

- Instances de suivi du Schéma Départemental des Services aux Familles.
- Commission REAAP/CLAS.
- Dispositifs locaux : CEJ, CTG, PEDT...
- Commission départementale médiation familiale /espaces rencontres et rencontres TGI.
- Comité de pilotage SDSF.
- Suivi convention cadre aide à domicile.

Domaine : Parentalité

Orientation stratégique 2 : Veiller à l'adaptation de l'offre en réponse aux besoins des familles dont les plus vulnérables

Constats et problématiques repérées :

Les constats mettent en évidence :

l'offre en direction des familles fragilisées socio économiquement mérite d'être confortée au regard des besoins :

- Besoin d'accompagnement des parents dans une démarche d'insertion, pour lever les freins au retour à l'emploi (ex : garde d'enfants, transport).
- Besoin d'accompagnement des parents isolés avec la question de la mobilisation des publics et de la conciliation vie familiale/ vie professionnelle.
- Certaines problématiques familiales et parentales sont au croisement de différents domaines : (parentalité et santé, parentalité et logement) et pose la question de l'accompagnement et de la prise en compte concertée des besoins.
- Les dispositifs d'accès aux loisirs et à la culture méritent d'être poursuivis (pour exemple : action du Conseil Départemental en direction des enfants de parents bénéficiaires du RSA avec la prise en charge des cours de musique, dispositifs CAF d'accès aux vacances et loisirs familiaux, aux activités culturelles et sportives des enfants).

Des attentes de parents et enfants en situation de handicap ou maladie chronique sont mis en évidence pour accéder aux dispositifs de droit commun malgré les efforts développés notamment par les services d'accueil d'enfants.

La parentalité des personnes en situation de handicap est confronté à des limites et des contraintes. Comment faciliter son exercice ?

L'offre de réponse sur des questions liées à l'adolescence reste à conforter en termes d'actions de services et maillage territorial.

Dans le cadre de situation de conflit et de séparation, les délais d'audience importants des TGI peuvent être facteur d'aggravation de contextes familiaux.

Les espaces de rencontres travaillent en partenariat étroit avec les JAF; ils sont sollicités mais tributaire de leur saisine.

Les situations conflictuelles dans le cas de remise d'enfants posent les limites de l'accueil des espaces de rencontre.

Concernant le « soutien à la scolarité », un besoin des parents est exprimé concernant la mise en place de CLAS au-delà de l'aide aux devoirs. Des demandes sont émises en local mais ne trouvent pas de réponse (contraintes de moyens des opérateurs limitant le nombre de familles bénéficiaires).

L'aide à domicile doit conforter son offre en réponse aux besoins spécifiques des familles.

L'offre de service et les actions des travailleurs sociaux CAF ont comme priorité l'accompagnement à la parentalité face aux événements de vie. Une offre est également déployée par le service social de la MSA.

Objectifs opérationnels :

- Conforter l'offre sur les territoires dans une logique de non stigmatisation.
- Développer les moyens d'accompagnement des parents en démarche d'insertion notamment sur la question de la garde de l'enfant, la mobilité.
- Améliorer la connaissance des services sociaux et de l'emploi pour mieux accompagner les publics.
- Favoriser l'expérimentation et les démarches innovantes.
- Promouvoir la logique d'accompagnement dans le cadre d'une offre globale de service (prise en compte concertée des besoins des familles) en valorisant les initiatives.
- Favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun pour les parents et enfants en situation de handicap.

Partenaires mobilisés : CAF/CD/MSA/Etat/EN/justice/ collectivités/ associations.

Leviers d'action :

- Partenariat en local avec les acteurs de l'emploi de l'insertion (entreprises, pôle emploi, mission locale, services sociaux). Sensibilisation en local et à l'échelle du département.
- Observatoire des problématiques des familles : décrochage scolaire, violences intra familiales, handicap, santé/précarité, phénomène de radicalisation...
- Consolidation de l'offre parentalité séparée et conflictuelle :
 - › sensibilisation et rapprochement des acteurs (centres sociaux, établissements scolaires, services sociaux),
 - › réflexion sur la mise en place d'espaces pour remise d'enfants en cas de séparation,
 - › développement d'initiatives collectives partenariales (parentalité séparée, offre globale de service dans les Points Info Familles CAF).
- Mobilisation des services d'accueil de la petite enfance et de l'enfance sur le volet parentalité dans l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Prise en compte des besoins des parents en situation de handicap : actions d'accompagnement, lien avec les associations de parents handicapés, plate-forme d'accueil, outils adaptés d'information.
- Soutien et priorité aux projets d'accompagnement des parents sur les questions d'adolescence, de scolarité, citoyenneté et numérique...
- Consolidation de l'adaptation des services d'aide à domicile en réponse aux besoins des parents (interventions individuelles et collectives).
- Accent porté sur la pertinence des actions dans le cadre des appels à projets et labellisation (ex : projets innovants en réponse à des besoins spécifiques).
- Réalisation de temps forts, plaquette « être parent ».
- Mobilisation des moyens financiers des partenaires.
- Consolidation du partenariat dans les réseaux locaux.

Indicateurs de résultats :

- Evolution du nombre de projets visant l'accompagnement des parents dans leur démarche d'insertion.
- Recensement d'actions partenariales d'accompagnement des parents face aux événements de vie (séparation, isolement, naissance, familles nombreuses. Handicap).
- Evolution du nombre d'enfants de familles fragilisées économiquement accueillis dans les modes d'accueil de la petite enfance et de l'enfance.
- Evolution du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les services d'accueil de la petite enfance et de l'enfance.
- Evolution du nombre de familles avec intervention d'une TISF (CAF/CD).
- Nombre d'actions et de parents mobilisées sur le volet adolescence /citoyenneté/numérique.

Modalités de suivi :

- Instances de suivi du Schéma Départemental des Services aux Familles.
- Indicateurs CAF.
- Dispositifs locaux : conventions territoriales globales, contrats locaux de santé...
- Bilan qualitatif et quantitatif.
- Comité de pilotage.

Domaine : Parentalité

Orientation stratégique 3 : Favoriser la qualité et la cohérence des actions

Constats et problématiques repérées :

La prise en compte des parents s'inscrit progressivement dans les services d'accueil .

La synergie entre les acteurs de la petite enfance et de la parentalité est recherchée.

Des initiatives d'accompagnement des familles dans les structures d'accueil de loisirs, services petite enfance se développent, mais un besoin d'accompagnement et de formation est exprimé par les professionnels dans ce domaine.

Exemple : Comment travailler la représentation des parents sur l'offre de loisirs de son rôle éducatif (principe de co-éducation) ? Les dispositifs de réussite éducative sont un appui aux acteurs locaux.

L'évaluation des actions est un volet important pour soutenir la qualité des réponses en lien aux besoins des parents (pertinence des projets, effet/intérêt..).

Les parents dans la mise en places d'initiatives locales et la mise en réseau sont encore minoritaires.

La cohérence des actions est recherchée dans un contexte où les moyens deviennent contraints. Le travail en réseau est un appui à l'offre globale de service et les services d'animation de la vie sociale s'inscrivent dans cette démarche.

L'offre s'organise en local, et des réseaux locaux d'appui à la parentalité se structurent et se développent selon les territoires.

Dans le cadre des réflexions menées, la question du travail en réseau se doit d'être poursuivie : isolement d'acteurs, prise en compte de réseaux locaux « informels », de dynamiques en émergence portées par des acteurs de terrain (exemple : Saint Aulaye), pluralité de réseaux et leur lien sur un territoire ? Il est noté une absence de réseau formel sur le Grand Périgueux, mais des initiatives locales de concertation se sont organisées .

Le travail en réseau pour le secteur handicap reste complexe (enjeux de chaque partenaire, position des personnes, difficulté de maintenir le réseau, difficulté de rendre accessible les dispositifs de droits commun).

À l'échelle départementale, avec la mise en place des dispositifs de soutien à la parentalité, des instances institutionnelles de coordination ont été organisées depuis plusieurs années.

Dans ce cadre, les partenaires souhaitent approfondir la question de la viabilité et la pertinence des projets.

L'articulation entre les différents dispositifs est à conforter d'où l'importance d'une culture commune institutionnelle.

Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser les parents et professionnels sur la co-éducation par des actions concernant la promotion de la place des parents et du rôle éducatif des services, la valorisation des projets éducatifs et pédagogiques auprès des parents.

- Accompagner les professionnels par des temps d'échanges et de formation : posture du professionnel dans l'accompagnement des parents, place des parents.

- Consolider l'information dans une logique d'offre globale de service (connaissance des partenaires, mise à jour des informations).

- Soutenir les services d'accueil des jeunes enfants et de loisirs dans la prise en compte des parents d'enfants en situation de handicap.

- Encourager la structuration des réseaux (approche transversale, par thématiques, liens entre l'échelle locale et départementale) et l'implication des parents tant dans les réseaux que dans les projets d'actions.

- Améliorer l'articulation entre les dispositifs de soutien à la parentalité et les TGI.

- Encourager la coordination des différents acteurs dans les champs de l'éducation, de la protection de l'enfance, de la santé et du logement en termes de moyens et actions.

- Soutenir l'évaluation pour améliorer la qualité (outils, méthodologie).

Partenaires mobilisés : Partenaires institutionnels, services d'accueil, centres sociaux et Evs, associations, collectivités.

Leviers d'action :

- Définition concertée de la notion d'accompagnement des parents.
- Mise en place d'actions d'informations partenariales.
- Accompagnement des services par les institutions (rencontres avec les équipes, gestionnaires).
- Organisation de formations (intra muros, sur un territoire, colloques, conférences).
- Soutien aux temps partagés parents/professionnels.
- Accompagnement à la mise en réseaux sur la question de la place et de la mobilisation des parents.
- Consolidation de l'animation des réseaux parentalité et structuration des réseaux existants ou en émergence.
- Élargissement des réseaux parentalité (parents, acteurs du logement, de la santé, du handicap de l'emploi, médiation familiale et espaces rencontres, élus).
- Mobilisation des moyens financiers des partenaires.
- Réalisation d'outils méthodologiques (grille, charte, critères).
- Organisation de temps forts (journées parentalité...).

Indicateurs d'évaluation :

- Recensement des formations dispensées et nombre de personnes touchées.
- Evolution du nombre de parents impliqués dans les réseaux et dans la mise en place d'actions.
- Nombre de réseaux accompagnés.
- Diversité des acteurs des réseaux.
- Qualité des projets et des actions menés.

Modalités de suivi :

- Instances de suivi du Schéma Départemental des Services aux Familles.
- Dispositifs CTG, contrat de ville, PRE...
- Commission de suivi.
- Appels à projets.
- Bilan.

Domaine : Parentalité

Orientation stratégique 4 : Rendre lisible et visible l'information sur les territoires en direction des familles et acteurs locaux

Constats et problématiques repérées :

L'information aux parents se fait en local et à l'échelle départementale par différents canaux (sites, lettre d'actualité, plaquettes d'information, réseaux locaux...) et mérite d'être améliorée.

Pour exemple, une démarche de consolidation de la communication sur l'aide à domicile engagée en 2016 a permis de favoriser l'accès à cette offre de service.

De manière générale, l'information reste encore diffuse. Se pose également la question de son actualisation.

Objectifs opérationnels :

- Consolider l'information et son actualisation : veille locale et départementale, mobilisation des canaux locaux pour diffusion et mutualisation des informations.
- Améliorer la communication sur les sites internet.
- Mettre en place une communication spécifique parentalité et l'adapter aux publics.
- Poursuivre la collaboration avec les TGI et les services de proximité pour faciliter la promotion et l'accès à la médiation familiale.
- Conforter les actions départementales d'information.

Partenaires mobilisés : Partenaires institutionnels, acteurs locaux.

Leviers d'action :

- Communication partagée sur la définition de l'accompagnement des parents.
- Mobilisation des acteurs locaux pour soutenir l'information.
- Coordination de l'information et les liens utiles aux familles et aux partenaires.
- Mise en place d'une instance technique parentalité sur la communication.
- Valorisation du label parentalité.
- Information sur le repérage des besoins auprès des acteurs locaux.
- Identification de relais d'information : lieux d'accueil CAF/MSA/ CD, CPAM collectivités, MSAP, RAM/EAJE/CS, Établissements scolaires, centres sociaux, conseils citoyens, café des parents, services maternité, services sociaux et médico-sociaux, associations..
- création d'un site REAAP, actualisation des sites internet, liens entre sites.
- Information adaptée sur l'exploitation de l'enquête nationale parentalité.
- Questionnaire sur la connaissance de l'information.
- Diffusion de l'information dans le cadre d'événements (colloque, semaine de la parentalité ...) et dans le cadre de l'animation des réseaux locaux.

Indicateurs de résultats :

- Mobilisation des familles dans les actions.
- Nombre d'acteurs mobilisés dans les réseaux.
- Evolution du nombre de projets.
- Retour de questionnaire.

Modalités de suivi :

- Instances de suivi du Schéma Départemental des Services aux Familles.
- Compte rendu.

Animation de la vie sociale



Domaine : Animation de la vie sociale

Orientation stratégique 1 : Renforcer la stratégie de gouvernance de l'animation de la vie sociale.

Constats et problématiques repérées :

La Dordogne dispose de 11 centres sociaux et 6 espaces de vie sociale .

Les centres sociaux intercommunaux rayonnent au-delà de la commune d'implantation .

Certaines zones non couvertes sont en corrélation avec des territoires fragilisés (Saint Aulaye, mussidannais, Isle double landais).

Pour autant, il existe des initiatives locales notamment en milieu rural qui ont développé une véritable dynamique.

Des actions fédératrices existent en local associant habitants, professionnels, associations.

Pour exemple :

- La démarche portée sur Saint Aulaye par les partenaires institutionnels dans une perspective de relais sur le territoire.

Démarche rassurant les élus et légitimant l'action.

- Des initiatives se développent en local et sont appréciées et reconnues : certaines initiées dans le cadre des conventions territoriales globales, CDST de la MSA (exemple Portes Sud Bergeracois).

La question du devenir se pose pour maintenir la dynamique avec les habitants et partenaires : exemple d'actions sur le sarladais mais sans structuration AVS (absence de porteur de projet).

Certaines ne sont pas forcément connues, d'où la complexité de partager des constats, des besoins des familles, des jeunes et des élus. Le repérage de l'accompagnement possible est complexe (méthodologie, de coordination et évaluation). Comment identifier les acteurs, leurs besoins ?

La temporalité est un volet important des démarches : le temps des élus, des acteurs locaux, des habitants, des projets, qui ne sont pas forcément les mêmes. Comment travailler dans une temporalité négociée ?

Objectifs opérationnels :

- Structurer le pilotage et le suivi départementaux de l'animation de la vie sociale.

- Consolider l'étude des nouveaux projets dans une démarche partenariale.

- Formaliser les engagements et objectifs de la coordination départementale.

Partenaires mobilisés : Partenaires institutionnels / FDSC.

Leviers d'action :

- Intégration du domaine animation de la vie sociale dans la coordination départementale du SDSF.

- Constitution d'une instance d'études des nouveaux projets avec en appui un cadre référentiel.

- Élaborer une convention cadre à l'échelle du département intégrant la convention existante avec la Fédération des Centres Sociaux.

Indicateurs de résultats :

- Participation des partenaires dans les différentes instances.

- Signature d'une convention cadre.

Modalités de suivi :

- Instances de suivi du Schéma Départemental des Services aux Familles.

- Compte rendu.

Domaine : Animation de la vie sociale

Orientation stratégique 2 : Veiller au suivi de la qualité des projets et leur mise en œuvre

Constats et problématiques repérées :

Les modalités de fonctionnement des centres sociaux et espaces de vie sociale :

La professionnalisation des personnels de coordination et d'animation ainsi que la formation des bénévoles est un enjeu important dans les structures. La place de chacun et l'équilibre est à rechercher entre professionnels et bénévoles. Une démarche concertée est nécessaire pour sensibiliser les collectivités là où les valeurs et finalités des centres sociaux municipaux est à conforter (démarche co-portée par la Fédération des centres sociaux, les partenaires institutionnels). La place des habitants et la prise en compte de leurs besoins notamment au sein des gestions collectivités est un enjeu important, réaffirmé dans la dernière circulaire CNAF de 2016.

« La démarche participative des usagers/habitants est l'élément fondamental de l'agrément des centres sociaux et des espaces de vie sociale, elle est appréciée par les Caf indépendamment du statut et du mode de gestion des structures d'animation de la vie sociale ».

La réglementation CNAF de 2016 rappelle le cadre des fonctions de directeur, de référent « familles » et de chargé d'accueil, postes fondamentaux dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet

La réforme des territoires vient impacter le rayonnement du centre social et pose la question du territoire pertinent, de l'adaptation du projet à la réalité locale, des compétences des EPCI.

La concertation institutionnelle est nécessaire pour une observation éclairée des problématiques locales.

Les moyens sont à questionner au regard des missions comme la problématique des locaux en termes de visibilité du centre social, d'accueil, d'accessibilité.

Objectifs opérationnels :

- Affiner l'état des lieux des centres sociaux relatif aux attendus liés à l'agrément.
- Poursuivre la démarche de renouvellement des contrats de projets.
- Conforter le suivi et l'accompagnement des services avec une attention particulière sur plus fragiles.
- Prendre en compte les initiatives locales sources de développement dans un souci de maillage et de couverture territoriaux.

Partenaires mobilisés : Partenaires institutionnels /gestionnaires /élus /FDCS /associations.

Leviers d'action :

- Étude partagée du fonctionnement des centres sociaux et espaces de vie sociale.
- Organisation de comités de pilotage lors des renouvellements.
- Démarche de bilan pour chaque structure sur l'avancée du projet social : partenariat, place des bénévoles et des publics, réussites, freins (locaux, financement...) pouvant être suivis d'une rencontre.
- Mise en place un temps de rencontre comité de veille avec institutions/ élus /services pour des situations « fragilisées ».
- Accompagnement de porteurs de projets pouvant conduire à une structuration de service Animation de la Vie Sociale.
- Soutien de la Fédération des centres sociaux en direction des centres sociaux et EVS par le biais de formation et de temps d'échanges.

Indicateurs de résultats :

- Qualité des projets renouvelés et validés.
- Nombre de projets en émergence ou labellisés.
- Mobilisation des partenaires.
- Nombre d'instances partenariales.
- Bilan de la Fédération des Centres Sociaux.
- Nombre de formations.

Modalités de suivi :

- Instances de suivi du Schéma Départemental des Services aux Familles.
- Bilan.

Domaine : Animation de la vie sociale

Orientation stratégique 3 : Consolider l'information et la communication

Constats et problématiques repérées :

Les centres sociaux et espaces de vie sociale sont des véritables leviers d'actions de développement local. Quelles pistes d'amélioration là où la reconnaissance et le soutien des élus sont plus fragiles (identifier les freins et points de difficultés et des axes possibles d'évolution).

S'agissant des centres sociaux, le projet du centre social (associatif ou municipal) doit s'articuler avec le projet politique de territoire.

Comment les centres sociaux et espaces de vie sociale s'engagent, s'organisent et communiquent autour de cette question ?

Quelles représentations ont les élus des espaces de vie sociale et centres sociaux de leur territoire (formation des élus). Quelles possibilités d'échanges avec des élus sans services AVS ?

L'animation de la vie sociale est au croisement des politiques publiques (décloisonnement et capacité à appréhender la vie des habitants, jeunes et adultes, globalement à accompagner les parcours, le développement d'actions de solidarité et de citoyenneté).

En local, l'implication des institutions est un appui pour légitimer les démarches (CAF/Etat, CD/EN/MSA).

La réflexion sur les contrats de ruralité amène les élus à se questionner sur leur vision de leur territoire, le diagnostic, les orientations envisageables, les articulations avec la réflexion dans le cadre du SDSF, les CTG...

Comment mobiliser des acteurs sur la question de l'animation de la vie sociale ? Des inquiétudes des élus sur la question des moyens de leur politique : importance de travailler avec les acteurs locaux (ressources du territoire).

L'implication des habitants est une ressource pour les territoires et pour fédérer autour de valeurs qui se doivent d'être partagées par tous les acteurs locaux dont les élus . Ex : bénévoles pour l'accompagnement à la scolarité, pour animer des temps sur égalité filles/gars dans un collège, pour transporter/visiter les personnes fragilisées, âgées, pour apprendre le français ou animer la bibliothèque...)

Objectifs opérationnels :

- Réaffirmer de manière concertée auprès des acteurs locaux le principe de développement social local.
- Solliciter les élus sur leur représentation des CS et EVS.
- Soutenir les élus et les acteurs locaux dans les démarches de mise en œuvre de services et d'actions.
- Conforter l'information via différents vecteurs.

Partenaires mobilisés : Partenaires institutionnels /gestionnaires /élus /FDCS /associations.

Leviers d'action :

- Communication concertée et partagée concernant les principes du développement social local sur les territoires : implication des habitants pour leur territoire de vie en tant que ressource et potentiel que les centres sociaux et espaces de vie sociale animent.
- Rencontres élus sur le thème de l'animation de la vie sociale et les attendus dans le cadre de l'agrément.
- Diffusion d'informations via : SENACS, lettre partenaires, sites internet, journées d'échanges départementales et sur les territoires...

Indicateurs de résultats :

- Nombre de rencontres, temps forts...
- Activation des vecteurs de communication.
- Recensement des informations transmises.

Modalités de suivi :

- Comité de coordination.
- Instances de suivi du schéma départemental des services aux familles.

Jeunesse



Domaine : JEUNESSE

Orientation stratégique 1 : Contribuer à une politique jeunesse concertée

Constats et problématiques repérées :

Les politiques jeunesse se déclinent à différents niveaux : européen, national, régional, départemental, local. Les partenaires institutionnels concernés comme l'Etat, la Caisse d'Allocations familiales, le Conseil départemental, la MSA ont une préoccupation commune sur les questions jeunesse : éducation, insertion, emploi, mobilité, logement, citoyenneté, santé, numérique, implication des jeunes au débat public...

Des initiatives et dynamiques locales de jeunes se développent plus ou moins dispersées et soutenues par les institutions.

Des partenariats d'étude de projets s'organisent pour exemple : commissions jeunes CAF / MSA...

Les dispositifs Etat (politique de la ville, contrat de ruralité) croisent les dispositifs CAF/ CD/MSA, ce qui peut complexifier le suivi des projets locaux.

Si les orientations des institutions se rejoignent en matière de politique jeunesse, la mise en œuvre reste encore insuffisamment concertée, d'où des effets de redondance, de manque de lisibilité.

Les institutions mènent une réflexion commune portant sur :

- Le développement d'une politique d'accès aux droits.
- L'accompagnement des différentes mobilités des jeunes (résidentielle, territoriales, sociales) sur un principe de parcours jeunes.
- La promotion des projets visant l'insertion et l'engagement des jeunes dans toutes ses dimensions.
- L'accompagnement des parents dans la prise d'autonomie de leurs enfants.

Objectifs opérationnels :

- Favoriser la cohérence et la concertation entre les différents niveaux de politiques publiques jeunesse.
- Partager l'information sur les dispositifs portés par chaque partenaire.
- Réfléchir à une optimisation concertée des modalités de mise en œuvre en tenant compte des orientations et compétences de chaque partenaire.

Partenaires mobilisés : Partenaires institutionnels (CAF/CD/Etat/EN/MSA/Région/ union des maires/jeunes).

Leviers d'action :

- Organisation d'une instance de coordination opérationnelle des politiques départementales.
- Analyse partagée et décloisonnée des orientations institutionnelles (approche croisée jeunesse / parentalité).
- Recensement des dispositifs développés et mutualisation au niveau départemental.
- Temps fort à l'échelle départementale.

Indicateurs de résultats :

- Nombre et qualité des participants aux différents niveaux.
- Impact des modes de communication.
- Impact sur les territoires.

Modalités de suivi :

- Instances de suivi du Schéma départemental des services aux familles.

Domaine : JEUNESSE

Orientation stratégique 2 : Mieux répondre aux besoins des jeunes sur les territoires et réduire les inégalités.

Constats et problématiques repérées

La dynamique locale en matière de services :

Les acteurs institutionnels sont largement impliqués dans la mise en place de politiques jeunesse, État/Éducation Nationale, Conseil Départemental, CAF, MSA, Région, communes et EPCI.

Le département dispose de 49 accueils de loisirs extra scolaire accueillant des jeunes de plus de 12 ans.

La concentration la plus forte se situe sur les CA du Grand Périgueux, du Bergeracois et Communauté de communes Sarlat Périgord Noir.

Les accueils jeunes sont peu développés (2 sur le département) et le fonctionnement accueil de loisirs doit s'adapter aux besoins des plus âgés.

Différents lieux d'accueil et d'information s'organisent sur les territoires en concertation avec les acteurs locaux et les jeunes : Bureaux et Point Information jeunesse, Point jeunes...

Les clubs de prévention jouent un rôle important dans l'accompagnement des jeunes.

L'État et le département se sont largement impliqués notamment par la garantie jeunes et le service civique.

Localement, des dispositifs existent : politique de la ville, contrat de ruralité en cours de réalisation, dispositifs de développement social local ... Se pose la question de leur mobilisation et leur complémentarité pour soutenir les dynamiques locales.

L'Europe contribue à l'insertion sociale des jeunes dans le cadre du dispositif « initiatives emploi jeunesse ».

Des appels à projets permettent d'accompagner les initiatives de jeunes. En 2016, 26 actions jeunes ont été accompagnées et financées par la CAF et la MSA : actions de loisirs et culture, citoyenneté et solidarité, développement local, prévention santé, numérique, cultures urbaines. Ce dispositif soutient différentes formes de mobilisation de jeunes : initiatives jeunes soutenues par des structures, ATEC, juniors associations.

Des dynamiques locales existent par ailleurs. Comment les valoriser auprès des élus, habitants ?

Les conventions territoriales globales de la CAF contribuent à prendre en compte les besoins comme l'accès à l'information, le développement de services et d'actions. Pour exemple : plate-forme d'information et foyers de jeunes travailleurs sur « le Grand Périgueux », logement des jeunes de type foyer soleil sur le sarladais.

Les centres sociaux et espaces de vie sociale sont au cœur des problématiques jeunes et apportent des réponses et un savoir faire dans ce domaine.

La Fédération des Centres sociaux dans le cadre de la démarche « construire avec les jeunes en Dordogne » s'est engagé dans la mobilisation des jeunes ; l'objectif étant de formaliser une démarche d'accompagnement de politiques jeunesse en local (rencontres avec les jeunes avec les décideurs, formation/action...). Les travaux ont mis en évidence la difficulté des animateurs à prendre en compte l'accompagnement de la jeunesse dans une logique de non consumérisme (autonomie, citoyenneté, place des parents). La Fabrique des Initiatives Citoyennes également portée par la Fédération des centres sociaux est un vivier pour soutenir et accompagner les démarches.

Des acteurs locaux comme les Francas, la Ligue de l'Enseignement et associations locales d'éducation populaire sont impliqués dans différents domaines : service civique, information et accès des jeunes à la mobilité européenne, formation...

À noter également le rôle important des missions locales dans le domaine de l'insertion socio professionnelle et celui de l'Éducation Nationale dans le parcours individualisé des jeunes et des problématiques des familles.

Les premiers constats mis en évidence :

Le département de la Dordogne est un département à dominante rurale, vieillissant et concentrant un certain nombre de problématiques jeunesse : mobilité, emploi, formation, logement, précarité, santé, accès à l'information et aux services... Dans ce contexte, les parcours de jeunes doivent être mieux identifiés pour une meilleure prise en compte des besoins dans le cadre notamment d'espaces d'accueil généraliste. L'action des acteurs locaux et institutionnels sont comme des leviers sur le territoire. Pour être plus efficace, elle doit être mieux connue et coordonnée. En local, dans un contexte de réforme territoriale, les politiques jeunesse portées par les intercommunalités sont plus ou moins développées et en quête de cohérence. Si les élus locaux et associatifs ont mis en place bon nombre de services, il est constaté le manque de prise en compte de la parole des jeunes dans l'espace public dans sa dimension citoyenne.

Objectifs opérationnels :

- Conforter l'analyse partagée des problématiques en matière de jeunesse selon la configuration territoriale.
- Définir un plan d'actions opérationnel de développement et de structuration de l'offre en direction des jeunes à l'échelle des territoires.
- Améliorer la lisibilité de l'offre de service et des actions des acteurs institutionnels.

Partenaires mobilisés : Partenaires institutionnels acteurs locaux, EN, élus, jeunes.

Leviers d'action :

- État des lieux et analyse des besoins et des réponses.
- Recensement des acteurs en local et à l'échelle départementale (identification des complémentarités).
- Mobilisation des acteurs locaux (jeunes, familles, services).
- Rencontres avec les élus (politique jeunesse en local, leur représentation des jeunes, l'accompagnement des initiatives).
- Mutualisation des moyens.
- Mobilisation de la démarche « construire avec les jeunes » et la fabrique des initiatives citoyennes.
- Formation des acteurs et des pratiques professionnelles.
- Élaboration d'un schéma de développement et de communication.
- Identification d'un co pilotage en local.

Indicateurs de résultats :

- Nombre de territoires mobilisés (dynamique, projets, acteurs).
- Définition et évolution des compétences.
- Organisation des instances de concertation.

Modalités de suivi :

- Instance de suivi du Schéma Départemental des Services aux Familles.
- PEDT, CEJ, CTG.
- Appels à projets ...

LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION DU SCHEMA

La gouvernance du schéma s'organise par la mise en place d'instances de pilotage, d'animation et de coordination.

Elle intègre les instances pré existantes au schéma :

- ◆ Comité des nouveaux projets relatif à la Petite Enfance (EAJE, MAM)
- ◆ Comités techniques parentalité (CLAS-REAAP, médiation familiale et espaces de rencontres).

Commission départementale des services aux familles

Instance politique et stratégique chargée de suivre et évaluer la mise en œuvre des orientations du schéma en lien avec le comité d'animation et de coordination des services aux familles.

(Instance réunie une fois par an)

Comité d'animation et de coordination des services aux familles

Instance d'animation et de coordination chargée du suivi global des projets mis en œuvre dans le cadre du schéma :

- Assure le lien entre des différentes commissions opérationnelles.
- Prépare la Commission départementale des services aux familles.
- Veille à la communication autour du schéma.

(Instance réunie une à deux fois par an)

Commission technique Petite Enfance / Enfance

Instance opérationnelle de suivi et de l'évaluation des actions portées par le SDSF sur l'accueil du jeune enfant

(Instance réunie à minima une fois par an)

Commission technique Parentalité

Instance opérationnelle de suivi et de l'évaluation des actions portées par le SDSF sur l'accompagnement à la parentalité

(Instance réunie à minima une fois par an)

Commission technique Animation de la Vie Sociale et Jeunesse

Instance opérationnelle de suivi et de l'évaluation des actions « Animation de la vie sociale et jeunesse »

(Instance réunie à minima une fois par an)

Comité des
nouveaux
projets
EAJE/MAM

Instance pré-existante

Comité
technique
CLAS

Comité
technique
REAAP

Comité technique
Médiation familiale
et Espaces
rencontres

Instance pré-existante

Des groupes de travail issus des commissions techniques thématiques seront organisés pour l'élaboration des fiches actions.

Zoom. La composition de chaque instance dans le schéma départemental des services aux familles de Dordogne.

La commission départementale des services aux familles

Composition	
Présidence	Préfète de Dordogne
Coprésidence	Caisse d'allocations familiales/ Conseil Départemental/ Caisse de Mutualité Sociale et Agricole
Membres	Le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ou son représentant
	Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur de la Caisse d'allocations familiales ou leurs représentants
	Le Président du Conseil Départemental ou son représentant
	La Présidente du Conseil d'Administration et la Directrice de la CMSA ou leurs représentants
	L'inspectrice d'académie – Directrice académique des services de l'Éducation Nationale ou son représentant
	Le Président de l'UDAF ou son représentant
	Le Président ou procureur TGI ou leurs représentants
	Le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ou son représentant
	Le Président de la Communauté d'Agglomération « Le Grand Périgueux » ou son représentant
	Le Président de l'Union des Maires ou son représentant
	Le Président de l'Union des CCAS ou son représentant
	La Déléguée Départementale aux droits des femmes et à l'égalité
	Le Président de la Fédération des centres sociaux ou son représentant
	Le Président de l'ASD ou son représentant
	Le Président de l'association APEI ou son représentant
	Le Président de l'association « Les Papillons Blancs » ou son représentant
	La Directrice de la MDPH ou son représentant
Le Directeur de la délégation départementale de l'ARS ou son représentant	

Le Comité d'animation et de coordination des services aux familles

Le Comité d'animation et de coordination des services aux familles mobilisera les représentants (chefs de services) des institutions suivantes :

Composition	
Animation	CAF
Membres	Préfecture
	DDCSPP
	Caf
	Msa
	Conseil Départemental
	DSDEN
	Un représentant de l'union des CCAS du département
	Un représentant de l'union des maires du département
	Déléguée Départementale aux droits des femmes et à l'égalité
	UDAF
	Un représentant de la justice (TGI ou Procureur)
	Un représentant de la Fédération des centres sociaux
	Associations relevant du champ du handicap
	Communautés d'Agglomération

La Commission petite enfance / enfance

Composition	
Animation	Conseil Départemental. Co animation CAF / MSA
Membres	DDCSPP
	Caf
	Msa
	Conseil Départemental
	DSDEN
	Membres associés aux ateliers préparatoires + membres cooptés

Les partenaires décident de maintenir le comité technique des nouveaux projets.

La Commission parentalité

Composition	
Animation	Caf
Membres	DDCSPP
	Caf
	Msa
	Conseil Départemental
	DSDEN
	Membres associés aux ateliers préparatoires + membres cooptés

Les partenaires décident de maintenir les comités techniques spécialisés existants :

Comité technique CLAS, Comité technique du réseau parentalité (REAAP) Comité technique Médiation familiale et espaces rencontres.

Composition du comité technique CLAS	
Animation	Caf
Membres	DDCSPP
	Caf
	Msa
	Conseil Départemental
	DSDEN
Composition du comité technique REAAP	
Animation	Caf
Membres	DDCSPP
	Caf
	Msa
	Conseil Départemental
	DSDEN
Composition du comité technique Médiation familiale et espaces rencontres	
Animation	Caf
Membres	DDCSPP
	Caf
	Msa
	Conseil Départemental
	Justice
	ASD – Association « l'Atelier »

La Commission Animation de la vie
sociale et jeunesse

Composition	
Animation	DDCSPP / co animation CAF / MSA
Membres	DDCSPP
	Caf
	Msa
	Conseil Départemental
	Fédération des centres sociaux
	Membres cooptés

Modalités de mise en œuvre et de financement du schéma

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser, dans la mesure du possible les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la réalisation des actions inscrites au présent schéma dans le respect des compétences et des territoires d'intervention qui leur sont dévolus .

En tout état de cause, le financement de ces actions respecte les procédures de droit commun mises en place par chaque partie signataire du schéma.

Toutes les fois que cela sera possible, les appels à projet du Schéma Départemental des Services aux Familles viendront s'intégrer dans les dispositifs en cours comme les dispositifs contrats de ville, conventions territoriales globales autant que de besoins, des groupes de travail seront mis en place pour construire les actions et les formaliser.

Suivi et évaluation du schéma

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer la mise en œuvre du schéma piloté par la commission départementale des services aux familles.

Les commissions techniques/comités de travail thématiques sont chargés du suivi des objectifs et des actions dans leurs champs de compétence.

Pour chaque commission sera défini le rôle de pilote, de rédacteur, les priorités et le calendrier de mise en œuvre.

L'évaluation des objectifs s'appuie en partie sur les indicateurs inscrits dans la COG 2013-2017 de la CNAF.

Le schéma départemental à également vocation à jouer un rôle d'observatoire des offres dans les domaines ciblés en facilitant l'observation partagée en temps réel pour améliorer la connaissance des besoins des publics et suivre l'adaptation et le développement de l'offre.

Communication

Les parties signataires donnent leur autorisation pour mettre en ligne sur Internet le présent schéma.

Les supports communs sont validés par le comité départemental stratégique des services aux familles et font apparaître les logos de chacune des parties du schéma.

Conclusion

L'élaboration de ce schéma est le fruit d'un travail concerté riche et constructif qui témoigne de l'importance d'une vision partagée des besoins et des territoires et d'une volonté commune de cohérence des politiques éducatives et sociales.

La démarche se veut d'être au plus près des publics et des territoires en étant :

- Attentive aux besoins et parcours de vie des familles pour mieux adapter les actions
- Participative en donnant une place à chacun dont les parents, enfants et les jeunes
- Collaborative en favorisant la synergie entre tous les acteurs locaux

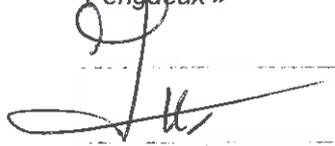
Les partenaires signataires remercient l'ensemble des participants qui ont œuvré à la réalisation du schéma.

Liste des partenaires ayant apportés leur contribution du schéma

- CAF
- Etat / DDCSPP
- Conseil Départemental
- MSA
- Education Nationale
- UDAF
- Fédération des centres sociaux
- FRANCAS
- ARS
- MDPH
- Associations dans le champ de handicap (APEI, Papillons Blancs)
- ASD
- Communautés d'Agglomération « Le Grand Périgueux » et Bergeracoise
- Associations locales, professionnels, bénévoles

Fait à Périgueux le 16 mars 2017 en 9 exemplaires

➤ Signataires du Schéma Départemental des Services aux Familles

 <p>Anne-Gaelle BAUDOIN-CLERC Préfète de la Dordogne</p> 	 <p>Michel BEYLOT Directeur de la Caf de Dordogne Alain THIBAL-MAZIAT Président de la Caf de Dordogne</p> 
 <p>Germinal PEIRO Président du Conseil Départemental de la Dordogne</p> 	 <p>Lysiane LENICE Directrice de la Mutualité Sociale Agricole Dordogne/Lot et Garonne Claudine FAURE Présidente de la Mutualité Sociale Agricole Dordogne/Lot et Garonne</p> 
 <p>Elisabeth LAPORTE Inspectrice d'Académie</p> 	 <p>Jacques AUZOU Président de la Communauté d'Agglomération « Le Grand Périgueux »</p> 
 <p>Frédéric DELMARES Président de la communauté d'Agglomération Bergeracoise</p> 	 <p>Emile MALY Président de l'Union Départementale des Associations Familiales de Dordogne</p> 
 <p>Julien SIMON-DELCROS Président du Conseil Départemental d'Accès aux Droits</p> 	